



Code de conduite pour les APC de l'IAD

Introduction

Le but de ce code de conduite est d'établir et de maintenir des normes pour les APC (Autre Plus Complexe) au sein de l'Institut pour le Développement des Adultes (IAD) et d'informer leurs clients individuels qui recherchent leurs services ainsi que les membres du public. Les normes éthiques comprennent des valeurs telles que l'intégrité, la compétence, la confidentialité et la responsabilité. Les APC de l'IAD, en acceptant ce code, acceptent leur responsabilité envers les clients, les collègues et l'IAD. L'intérêt du client est primordial, mais lorsque les APC ont un conflit de responsabilités, ils doivent utiliser leur niveau de jugement APC. Par conséquent, le code de conduite est un cadre de travail dans lequel travailler plutôt qu'un ensemble d'instructions.

Principes généraux

Premièrement, l'IAD soutient que :

1. L'APC et le client entrent dans une relation APC inégale, utilisée intentionnellement au profit du client.
2. Les clients ne savent pas nécessairement ce qui est le mieux pour eux s'ils ont un QC faible, mais peuvent décider eux-mêmes de ce qu'ils veulent ou ne veulent pas, tant dans leur vie privée que professionnelle ; les clients sont donc également responsables des choix qu'ils font et responsables de leurs actes.
3. La responsabilité de l'APC est d'offrir au client une opportunité d'explorer la construction de son style de pensée unique et de proposer des moyens de le déconstruire / le reconstruire pour une plus grande conscience de soi. Au cours de la relation APC, les choix du client sont prioritaires sur ceux de l'APC.

Code d'éthique (déontologie)

Questions de responsabilité

Les APC sont responsables du respect des principes énoncés dans le présent Code de conduite. Les APC acceptent une certaine responsabilité pour encourager et faciliter le développement vertical du client dans le cadre de son propre style de pensée, conformément aux principes de la TDC.

- L'APC tient compte du niveau de développement, des capacités et des besoins psychologiques du client.
- L'APC est conscient de sa propre identité culturelle et de celle du client et des implications possibles de toute similitude et différence pour le Coaching de Niveau Supérieur.
- Les APC sont conscients qu'ils ne dépendent pas des relations avec leurs clients pour satisfaire leurs propres besoins émotionnels et autres, car ils sont libres d'utiliser leurs émotions au cours d'une relation APC.
- Pendant le développement, l'APC ne s'engagera pas dans des relations non liées y relatives, telles que des relations d'amitié, d'affaires ou sexuelles avec ses clients.
- L'IAD est chargée de fixer les limites entre les relations de travail et les autres relations, et de rendre les limites aussi explicites que possible pour le client.
- Les APC ont un devoir de franchise et de diligence tout au long de la relation.
- En cas d'erreur, l'APC s'engage à en discuter et à offrir un soutien via l'IAD et à y remédier sans délai.
- L'APC collaborera au traitement d'une procédure de plainte si une plainte est déposée contre lui/elle/eux et veillera à ce que des dispositions raisonnables soient prises en matière de responsabilité professionnelle.

Questions de compétence

- Les APC reconnaissent l'effet d'autorité inhérent à la relation de Coaching de Niveau Supérieur et le potentiel d'influencer la pensée de leur client.
- Les APC sont conscients des limites de leur capacité d'encadrement de niveau supérieur. Un APC référera un client à un APC de niveau supérieur si nécessaire, et maintiendra un réseau professionnel à cette fin.
- Les APC s'engagent à développer leurs capacités et capacités dans la méthode du Coaching de Niveau Supérieur et acceptent d'envisager un développement continu.
- Les APC surveillent leur travail de Coaching de Niveau Supérieur grâce à une supervision sur mesure par les superviseurs APC9.
- La responsabilisation est une facette évidente du cadre de Coaching de Niveau Supérieur. Les APC peuvent en discuter avec les APC9 s'ils en ont besoin.
- Les APC surveillent les limites de leur propre compétence en utilisant les principes du Coaching de Niveau Supérieur.
- Les APC, ainsi que leurs employeurs et leurs organisations clientes, ont la responsabilité envers eux-mêmes et envers leurs clients de maintenir leur propre efficacité, leur résilience et leur capacité à fonctionner en tant qu'APC.
- Un APC doit être en mesure d'identifier toute situation dans laquelle sa capacité à développer un client a été atteinte, dans la mesure où il doit demander de l'aide et/ou se retirer de l'interaction de développement, que ce soit de manière temporaire ou permanente.

Code de pratique

Ce code de pratique vise à fournir des informations et des conseils plus spécifiques dans la mise en œuvre des principes énoncés dans le code de déontologie.

Gestion des travaux

- Les APC doivent informer les clients, le cas échéant, de leur capacité à développer et des méthodes IAD qui constituent le fondement du cadre de Coaching de Niveau Supérieur.
- Les APC devraient clarifier avec les clients le nombre et la durée des séances et le niveau des frais. Ils doivent également explorer les propres attentes du client quant à ce qui est impliqué dans le cadre du Coaching de Niveau Supérieur.
- Les APC doivent obtenir la permission du client avant de s'entretenir avec d'autres personnes au sujet du client.
- Les APC doivent s'abstenir d'utiliser les informations qu'ils ont obtenues pendant le développement vertical pour leur propre gain ou avantage personnel, sauf dans le contexte de leur propre développement en tant qu'APC et uniquement avec les membres de l'IAD en particulier.
- S'il y a plus d'un client organisationnel, les APC doivent s'assurer avant le début du Coaching de Niveau Supérieur que toutes les parties disposent des mêmes informations concernant la structure du cadre et la méthodologie de travail de l'IAD. En cas de changement dans la situation ou l'affectation, l'APC révisé officiellement les arrangements avec toutes les parties.
- Les APC qui prennent connaissance d'un conflit entre leurs obligations envers un client et leurs obligations envers une organisation qui les emploie préciseront la nature des loyautés et des responsabilités en cause.
- Dans les situations où les APC ont une divergence d'opinion avec le client ou d'autres parties impliquées, ils expliqueront en termes d'auto-construction où se situe le problème et maintiendront un dialogue de développement.

- L'interaction d'un APC avec un client se terminera lorsque le client aura développé l'équilibre dans son style de pensée qui mène à une croissance verticale reconnue. Essentiellement, l'intention, la sensibilisation, le choix et la réponse du client se sont développés en tant que produit du cadre de Coaching de Niveau Supérieur.

Confidentialité

- Les APC considèrent toutes les informations concernant le client – reçues directement, indirectement ou de toute autre source – comme confidentielles. Ils protègent leurs clients contre l'utilisation des informations personnelles et contre leur publication.
- Traiter l'information de manière « confidentielle » signifie ne pas la révéler à une autre personne ou par l'intermédiaire d'un média public, sauf à ceux sur lesquels les APC comptent pour le soutien et la supervision spécifiquement à l'IAD.
- Si les APC croient qu'un client pourrait causer un danger pour autrui, ils aviseront le client qu'ils peuvent rompre la confidentialité et prendront les mesures appropriées pour avertir les autorités.

Publicité/Déclarations publiques

- L'APC obtient l'accord du client avant d'utiliser le nom de l'organisation du client ou d'autres informations pouvant identifier le client comme référence.
- Les APC n'annoncent ni n'affichent une affiliation avec une organisation d'une manière qui implique faussement le parrainage ou la vérification par cette organisation.
- Les APC ne font pas d'affirmations fausses, exagérées ou non fondées sur ce que le cadre de Coaching de Niveau Supérieur permettra d'accomplir.